



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation mondiale  
de la santé animale  
Fondée en tant qu'OIE



# Troisième réunion du Groupe Permanent d'Experts sur la Peste Porcine Africaine pour l'Afrique

Abidjan, Côte d'Ivoire, 1 - 3 aout 2023

## Présentation de Cabo Verde



# **BIOSECURITE TOUT AU LONG DE LA CHAINE DE VALEUR**



## Brève Contextualisation de la Filière Porcin au Cabo Verde

- ▶ Sur un total de 38 748 exploitations pratiquant l'élevage au niveau national, la majorité élève des porcs (26 712)
- ▶ Au Cap-Vert, l'élevage de porcs est principalement destiné à la vente (46,5 %). Elle est suivie par l'autoconsommation (environ 33%), la reproduction (18,9%) et la vulgarisation (2%)
- ▶ Le cheptel porcin est de 66.905 (RGA 2015) et les systèmes d'élevage porcins sont ainsi subdivisés en porcheries familiales (54 % des exploitations de porcs) en porcherie communautaire (25,2 %) et en élevages semi-intensifs (20,8 %)
- ▶ Au Cap Vert, le développement de ce filière est confronté à de nombreuses contraintes organisationnelles et sanitaires (dont la PPA, la PPC et le Rouget du Porc) qui freinent considérablement son développement
- ▶ La PPA a été confirmé pour la premier fois en 1998, dans les îles de Santiago et Maio puis en 2011 sur l'île de Fogo et enfin sur l'île de Boavista en 2015.



## Renforcement des mesures de contrôle et de biosécurité au niveau des élevages, des marchés, abattoirs, ports et aéroport

Le gouvernement a publié la législation suivante:

- ▶ **Arrêtés n°s 15/2014 et n° 23/2015**, qui permettent l'adoption de mesures restrictives pour les mouvements inter-îles et intra-îles des porcs, de leur viande et de leurs dérivés, interdisant
  - les mouvements et le transport depuis les îles de Fogo, Santiago, Maio et Boavista vers les autres îles, puisque la PPA a été constatée et déclarée sur ces quatre îles,
  - la divagation des porcs dans les zones où des foyers de Peste Porcine Africaine ont été détectés, et les propriétaires des animaux doivent les garder dans des espaces clos
  
- ▶ **Décret-loi n° 45/2018** qui a créé le système national d'identification et d'enregistrement des animaux, dans le but de mettre en œuvre la gestion des troupeaux d'animaux pour faciliter l'accès à la nourriture, à l'eau et aux mesures zoo-sanitaires, en tenant compte de
  - l'importance du contrôle sanitaire,
  - la traçabilité
  - la gestion des mouvements des animaux et de leurs produits entre les municipalités et entre les îles



## Renforcement des mesures de contrôle et de biosécurité au niveau des élevages, des marchés, abattoirs, ports et aéroport (suivi)

- ▶ **Décret Réglementaire n° 11/2020** qui établit la liste des maladies hautement contagieuses et d'autres considérées graves, ainsi que les mesures pour les prévenir, les contrôler et les combattre
  - PPA et PPC (Art. n° 37)
- ▶ **Décret Réglementaire n° 12/2020** qui fixe les règles applicables au secteur de la production animale et à l'ensemble de la chaîne alimentaire en ce qui concerne l'hygiène des animaux et des produits d'origine animale destinés à la consommation



## Information et Sensibilisation des publics cibles (personnel du Ministère, éleveurs, producteurs et populations général)

- ▶ Production et diffusion de dépliants et brochure sur le PPA
- ▶ Diffusion de spots et reportages en créole et en portugais sur la prévention et le contrôle de la PPA
- ▶ Communication pour le changement de comportement par l'organisation de sessions d'information, de formation et de sensibilisation des acteurs de la filière porcine au Cap Vert
- ▶ Un gros effort de sensibilisation a être fait à l'endroit des éleveurs, des consommateurs, des autorités publiques de même qu'au niveau des techniciens d'élevage



## Formation et renforcement des aptitudes des différents acteurs de la filière porcine

- ▶ Formation du personnel technique identifié sur les bonnes pratiques d'élevages et les mesures de biosécurité dans les élevages et à la reconnaissance précoce, à la collecte et à l'expédition de prélèvements pour le diagnostic de la PPA
- ▶ Formation des éleveurs aux techniques de bonnes pratiques d'élevage et de biosécurité dans les élevages avec une attention particulière à la participation des femmes
- ▶ Les formations ont été destinées non seulement aux éleveurs mais aussi aux élèves, agents des services publics (Mairies, MAA, Santé, Éducation, Police nationale, communication sociale, Forces armées, Transport aérien, ASA-Sa, Enapor) et privés (Entreprises de production des aliments pour animaux, restaurants, hôtels, commerçants, bouchers, etc.) ainsi que des *ONG*'s, associations des éleveurs porcins, Association des consommateurs «ADECO»



# AMÉLIORATION DE LA SURVEILLANCE ET DES CAPACITÉS DE DIAGNOSTIC





## Mise en place et rendu opérationnel le Réseau de Surveillance Épidémiologique des maladies animales

- ▶ Le fonctionnement du réseau de surveillance épidémiologique, la bonne structuration des tâches et la cohésion des actions des différents acteurs (Unité de coordination, laboratoire, Délégations du MAA, autres agents de terrain et éleveurs) ont été définies a trois niveaux (Centrale, Îles/Municipalités et Communautés)
- ▶ Les fiches de rapportage et procédures de suivi des foyers, des abattoirs et des marchés ont été élaborées et mise en œuvre. Le rapportage des maladies faites par les éleveurs vers les services décentralisés et de ceux-ci vers l'unité centrale a amélioré, considérablement
- ▶ La mise en place d'une surveillance passive basée sur les informations périodiques reçues et une surveillance active par la recherche de cas pendant une enquête sérologique annuelle

## Production de matériel didactique

- ▶ Élaboration et mise en œuvre d'un Plan National d'Intervention en cas d'épizootie de PPA pour coordonner les activités de surveillance et de contrôle de cette maladie
- ▶ Production et mise en œuvre d'un Manuel Pratique pour la lutte contre la Peste Porcine Africaine (PPA)
- ▶ Production et mise en œuvre d'une Brochure pour l'information et sensibilisation des éleveurs



### Manuel Pratique pour la lutte contre la Peste Porcine Africaine (PPA)

Code du projet : TCP/CVI/3303/ PPA Cap Vert

Titre de l'assistance : Assistance d'urgence pour le contrôle d'une épizootie de Peste Porcine Africaine au Cap Vert

Consultant épidémiologiste : Dr. Philippe S. KONE  
Coordonnateur National du Projet : Dr. Afonso SEMEDO

Atelier de formation à l'attention du Personnel Technique National :

« Formation des Agents de terrain à la reconnaissance précoce, à la collecte et à l'expédition de spécimens pour le diagnostic de la PPA »

Praia, le 10 Octobre 2011

### PESTE SUÍNA





## Formation du personnel technique de laboratoire et renforcement de la capacité de diagnostic du Laboratoire Vétérinaire

- ▶ Les techniciens du Laboratoire Vétérinaire (LV) de la DGASP ont été formés sur les techniques de diagnostic de laboratoire de la PPA y compris les suivants:
  - l'épidémiologie de la PPA
  - les techniques de diagnostic de laboratoire Elisa Indirect et IFD
  - la biosécurité dans un laboratoire de diagnostic de PPA
  - la gestion d'une banque d'échantillons
  
- ▶ Les techniciens du LV ont également été formés aux techniques qui permettent de poser le diagnostic différentiel de la PPA, par rapport à d'autres maladies hémorragiques (la peste porcine classique, le rouget du porc, la salmonellose et la pasteurellose porcine.) a savoir:
  - Elisa de Compétition
  - Techniques d'isolement et d'identification du Rouget du Porc, des salmonelles et pasteurellas



Obrigada



# GF-TADs

CADRE MONDIAL POUR  
LE CONTRÔLE PROGRESSIF DES  
MALADIES ANIMALES TRANSFRONTALIÈRES



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation mondiale  
de la santé animale  
Fondée en tant qu'OIE

Union  
Africaine 